



Compte rendu CAP OP du 22 mai 2012

Etaient présents pour la CGT Mrs Friboulet, Cantone, Fournier et Latron, de même 4 représentants FO (2 titulaires et 2 suppléants).

La CAP préparatoire s'est tenue en matinée et a permis d'évoquer le règlement intérieur. Les réductions d'ancienneté, les règles de gestion du Corps, les mutations les plus évidentes et enfin au titre des questions diverses les cas particuliers d'Officiers de port en situation conflictuelle ou rapportées comme telles avec leur direction.

La CAP proprement dite s'est tenue l'après midi sous la présidence de Mme Thorin.

- **Préambule** : Après constat que le quorum est atteint la CAP est déclarée ouverte. Il n'y a pas de déclaration liminaire de part et d'autre. Cependant, il est fait remarque et rappelé que les propos ou choix /options ou avis des élus ne doivent pas être retransmis en externe comme il a été fait lors de la dernière CAP électronique d'octobre dernier, portant nomination d'un commandant pour le port de Dieppe. Mr Cantone est nommé secrétaire adjoint pour la CAP.
- **Réductions d'ancienneté des OP au titre de 2010**
Les éléments suivants sont portés à notre connaissance:
 - Effectif considéré: 74 agents
 - Enveloppe de mois y compris reliquat: 70
 - 4 agents n'ayant pas donné satisfaction, 70 agents sont bénéficiaires d'1 mois
 - 5 agents étant radiés, un reliquat de 5 mois est conservé.

Commentaire : Il est demandé les raisons invoquées/situations des 4 agents non bénéficiaires. L'administration refusant de divulguer l'identité ou l'affectation de ces agents, nous affirmer cependant que la situation de ces agents reste disparate et ne relève pas d'une concentration suspecte.

- **Règlement intérieur**

Le règlement intérieur est approuvé. La situation des élus suppléants convoqués est rappelée, l'administration devant défrayer les coûts.

- **Désignation des élus**

- Pour le CTM : Mrs Cantone et Delaforet titulaires - Mrs Friboulet et Roellinger suppléants
- Pour la commission de réforme ministérielle : Mrs Friboulet et Pagani titulaires – Mrs Fournier et Floch suppléants.



- Mutations

<u>Agent</u>	<u>Affectation</u>	<u>Codification</u>
Roellinger Eric	Lorient - CDT	119839
Delaforest Michel	Sète	121757
Aiello Jean pierre	GPM Marseille	117578
Lacroix Pascal	Ajaccio – CDTt	117509
Le Bars Bertrand	GPM Nantes	118086
Berthezene Olivier	Cherbourg	117524
Drideche Noureddine	GPM Dunkerque	117408
Le Nenan Etienne	Bayonne – Adj. CDT	117383
Bouqueau Virginie	GPM Le Havre	117527
Gohier Richard	GPM Bordeaux	117595
Guyot Alexandre	Lorient – Adj CDT	117490

La situation de Mr Toulgoat Xavier a été prise en compte.

Au regard de ces différentes mutations, il apparaît que le concours devra proposer les postes de Dunkerque, le Havre et Mayotte. En ce qui concerne ce dernier port, il est consenti que ce poste soit attribué préférentiellement à un lauréat du concours interne pour des raisons de praticité évidentes.

- Règles de gestion du Corps

Il est rappelé que le choix prépondérant des services d'accueil dans l'affectation du Commandant de port ne pourrait s'appliquer dans celui d'un adjoint, la mention de cet intitulé sera donc effacée.

Pour le reste, les règles concernant le tableau d'avancement et les principes s'y afférant ne changent pas.

- Questions diverses

Plusieurs cas d'Officiers de port en situation de conflit évidente avec leur hiérarchie ont été évoqués. Sans rentrer dans les détails et la personnalisation des conflits, il a été rappelé les règles prudentielles de gestion en la matière. L'administration centrale semble les avoir fait siennes.

- Conclusion

Les élus CGT restent mobilisés et vigilants, notamment dans les suites qui seront données aux problèmes que rencontrent les agents, ainsi que du développement et récurrence des cas précédemment cités.

Les représentants CGT

